

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 36

Artikel: [Anecdote]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182880>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

faites, les vieux amis étaient convoqués, les enfants et les petits-enfants étaient accourus au rendez-vous. Encore un jour ! Plus qu'un jour ! Hélas ! le vieux pasteur mourait la veille de la cérémonie espérée, et ceux qui s'étaient réunis pour une fête n'assistèrent qu'à des funérailles.

Mais les cinquante années une fois franchies, ce n'est plus par vingt-cinq ans, c'est par dix ans qu'on mesure les dernières étapes, et c'est par de bien rares unités que l'on compte ceux qui ont l'heureuse fortune de surnager ensemble au-dessus du vaste gouffre qui doit les recueillir. Certes, ils n'ont plus alors ni la fougue, ni la vigueur de la jeunesse, mais une couronne de sévérité paisible ceint leur front, et les trésors d'une longue expérience, non moins que la rare durée de leur union, justifient le nom de *noces de diamant* que la voix populaire a donné à ce soixantième jubilé, si riche de souvenirs et d'événements.

Une famille genevoise, dont la plupart des membres sont aujourd'hui fixés à l'étranger, mais qui ont tous conservé d'affectueuses relations avec la mère-patrie, vient de célébrer, dans un département de l'ouest de la France, les noces de diamant des deux vieillards dont elle est issue.

Au mois d'août 1814, le jeune ministre Ami Bost, de l'Eglise nationale de Genève, épousait dans cette ville M^{lle} Jeanne-Françoise Pattey. En 1874, le vieux pasteur et sa fidèle compagne, retirés à Laforce (Dordogne) auprès d'un de leurs fils, voyaient se grouper autour d'eux, pendant une fête d'une semaine, tous ceux de leurs descendants qui avaient pu accepter le rendez-vous : huit fils, quatre belles-filles, dix-sept petits-enfants et un arrière petit-fils. Un caractère spécial de cette réunion, c'est le grand nombre d'ecclésiastiques dont elle se composait : le père, six fils, deux petits-fils et un petit-fils par alliance, dix en tout, plus qu'il n'en faudrait pour faire un consistoire.

Vingt-sept membres de la famille, sans parler de ceux qui ne sont plus, manquaient au rendez-vous, empêchés soit par leur âge ou leur santé, soit par le trop grand éloignement.

Le moment le plus solennel de la fête fut sans contredit le renouvellement de la bénédiction nuptiale prononcée à cette occasion dans le temple par le fils aîné de la famille, et la prédication qui l'accompagna. En face de la chaire, sur deux fauteuils, les deux vieillards ; groupés autour d'eux à droite et à gauche, tous les membres présents de la famille ; puis dans l'enceinte du temple et jusqu'au fond des galeries, la foule des amis accourus de Laforce, de Bergerac, de Ste-Foy, d'Anduze, de Genève même et d'ailleurs.

Après un jour consacré à la famille seule, où ceux qui ne se connaissaient pas apprirent à se connaître, et où ceux qui s'étaient perdus de vue des années refirent connaissance, le vrai jour de la fête, il y eut une seconde journée pour les amis, puis une troisième pour les asiles, et enfin une journée pour la paroisse et pour quelques invités. Le samedi soir,

une table de deux cent cinquante couverts, dressée en fer de cheval dans la cour de Maynard, réunissait les membres de l'Eglise, les membres du comité de Laforce, des paysans et des professeurs, des nationaux et des dissidents, des médecins, des magistrats, des notaires, l'ex-maire, des conseillers municipaux, des conseillers presbytéraux et un grand nombre de dames de la ville et de la campagne.

Inutile de dire que chaque repas se terminait par des *Speechs* plus ou moins bien réussis, en prose et en vers, tantôt sérieux, tantôt joyeux, parfois même humoristiques. Il y en eut un où tous les membres de la famille, et par rang d'âge, prirent successivement la parole, depuis le vieux grand-père jusqu'au jeune suffragant de Gênerargues.

Puis a sonné l'heure de la séparation, moment toujours triste et sérieux, plus sérieux encore lorsque des enfants quittent des parents octogénaires. A plusieurs reprises le vieillard, en bénissant ceux qui partaient, leur dit : « Aimez-vous les uns les autres. Aimez tous les hommes, toutes les Eglises ; il y a du bon partout. J'ai été quelquefois un peu dur, mais je n'ai jamais haï, ni méprisé mes adversaires ; si je l'ai fait, je ne me le rappelle plus, mais j'ai eu tort, je le regrette. Dites à Genève que je suis toujours resté Genevois. Mais tout passe, une seule chose est nécessaire. »

P.-S. Il n'y a pas de fête sans lendemain, et quand la fête rappelle un grand âge, ce lendemain est toujours menaçant. Les lignes qui précèdent étaient à peine composées, que le télégraphe annonçait la mort de la mère de famille ; Mme Bost s'est éteinte un mois après la réunion qui vient d'être racontée.

(*Journal de Genève.*)

Une femme est traduite devant le Tribunal de police, accusée d'avoir volé des cerises.

— Votre état ? lui demande le président.

— Veuve, monsieur le président.

— Mais ce n'est pas un état.... Garde-champêtre, dites-nous quelle qualité elle prenait quand vous l'avez arrêtée.

— La meilleure, mon président ; tout ce qu'il y avait de mieux en fait de cerises.

Hier, au moment où l'omnibus arrivait devant un hôtel, un vieux monsieur qui se trouvait dans le véhicule fut pris d'une indisposition subite. Le conducteur court à la pharmacie, fait respirer un flacon au pauvre malade, puis un instant après saute de la voiture la figure toute bouleversée.

— Qu'avez-vous ? lui demande le portier de l'hôtel.

— Le vieux monsieur vient de mourir entre mes bras.

— Aussi, dit une dame qui était présente, quand on est sujet à de pareils accidents, on ne devrait pas monter en omnibus.

L. MONNET.